

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 278-CX-1210

concernant les ordres de changement additionnels au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dix-huitième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU que le financement du projet de construction du Centre de recherche en technologies langagières est assuré par l'octroi d'une subvention de Développement économique Canada, au montant de 9 100 000 \$, et d'une subvention du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche du gouvernement du Québec, au montant maximal de 5 750 000 \$;

ATTENDU l'octroi à la firme Boless Inc. du contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* », conformément à la résolution 287-CA-4173 du Conseil d'administration, en date du 18 avril 2005, et la résolution 2005-3-CEX-R-12 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 20 avril 2005;

ATTENDU les coupures effectuées au projet durant la phase d'élaboration des plans et les imprévus de construction;

ATTENDU les disponibilités budgétaires pour le lot 4;

ATTENDU les ordres de changement déjà adoptés (résolution 270-CX-1187 et résolution 274-CX-1201);

ATTENDU l'analyse des ordres de changement effectuée par la firme Génivar ainsi que le consortium « Fortin, Corriveau, Salvail /Menkès Shooner Dagenais Letourneux architectes » dans le cadre de leur mandat;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Élodie Bleyaert,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les ordres de changement additionnels au contrat de construction du « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » à la firme Boless Inc. au montant de 240 141,68 \$ (taxes incluses);

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 278-CX-1210

concernant les ordres de changement additionnels au contrat de construction « *Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-dix-huitième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits ordres de changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu